



## Collectif interfédéral social, médico-social et sanitaire privé non-lucratif breton

### A l'attention des Parlementaires de Bretagne

#### PLF, PLFSS 2023 :

#### Quelles propositions pour la santé et les solidarités en Bretagne ?

50 000 professionnels du secteur associatif de la santé et des solidarités accompagnent en Bretagne, en établissement, service ou à domicile, des dizaines de milliers de patients, de personnes âgées, de personnes en situation de handicap, de mineurs placés, de majeurs protégés, de femmes victimes de violences, et de personnes en situation de précarité.

Représentatif de ces acteurs, le Collectif interfédéral social, médico-social et sanitaire privé non-lucratif breton formule les propositions suivantes pour discussion dans le cadre du débat budgétaire de l'Etat et de la Sécurité sociale pour 2023.

#### **1. Préserver l'équilibre économique et la pérennité du secteur**

Le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) ne sont pas à la hauteur des ambitions annoncées pour prendre en charge les besoins croissants de nos concitoyens. Dans un contexte inflationniste et instable, l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) à + 3,7 % est nettement en deçà de la prévision d'inflation pour 2023. Les investissements envisagés seront nécessairement insuffisants pour engager la transformation de notre système de santé et de solidarités.

Il faut donc renforcer les budgets du secteur dans toutes ses composantes : social (y compris insertion des adultes, SIAO...), médico-social, sanitaire et aide à domicile. Par ailleurs, il est indispensable de protéger ledit secteur, à un niveau de conformité réelle, de la hausse des prix qui augmente mécaniquement les coûts liés au fonctionnement des structures.

Concernant la hausse des coûts énergétiques, il est impératif d'étendre le bouclier « énergie » attribué aux EHPAD dans le PLFSS 2023 à l'ensemble des établissements et services de l'accompagnement social et médico-social, qui constituent aussi des lieux de vie fortement impactés par la hausse du coût de l'énergie.

#### **2. Agir pour l'attractivité des métiers et la reconnaissance des professionnels**

Avec un salaire moyen de 25 % inférieur au salaire moyen en France, notre secteur est sous-financé depuis une vingtaine d'années. En 2001, un aide-soignant débutant était recruté à 1,6 SMIC. Aujourd'hui, il est recruté au SMIC. Ce manque de moyens entraîne une dégradation marquée du pouvoir d'achat pour tous les professionnels, aggravée par l'inflation actuelle. De plus en plus de

professionnels qui accompagnent au quotidien des personnes vulnérables basculent eux-mêmes dans la précarité et la pauvreté.

La transposition pour le secteur privé non lucratif de l'augmentation de la valeur du point d'indice pour la fonction publique va dans le bon sens. Elle n'épuise en aucun cas le sujet majeur de l'insuffisante rémunération de nos professionnels.

Le faible pouvoir d'achat de nos professionnels nourrit le déficit d'attractivité de nos métiers, qui lui-même entretient les tensions de recrutement dans nos structures. 50 000 postes sont aujourd'hui vacants dans nos associations à l'échelle nationale. Cette pénurie de personnels menace de s'aggraver à très court terme, car 150 000 départs à la retraite sont à anticiper d'ici 2025.

**Il faut donc d'urgence apporter un soutien financier conséquent au service d'une meilleure reconnaissance de nos professionnels.** C'est pourquoi il devient urgent de :

- Etendre à l'ensemble des professionnels et champs d'activités du secteur social, médico-social et sanitaire, sans exception, la revalorisation de 183 euros accordée dans le cadre des mesures Ségur puis Laforcade ; et pour l'ensemble des salariés de la branche du domicile le bénéfice des mesures liées à l'avenant 43.
- Verser aux gestionnaires de manière effective, rapide et conforme aux dépenses, les financements relatifs aux revalorisations salariales actées. En cela, les engagements pris par les financeurs (Etat et Assemblée des Départements de France) doivent être respectés à la lettre.
- Bloquer l'érosion durable du pouvoir d'achat des salariés de notre secteur.
- Structurer une campagne nationale d'envergure d'information et de promotion des métiers.

### **3. Construire un Plan Marshall pour soutenir et améliorer l'offre sociale, médico-sociale et sanitaire**

Difficultés de recrutement, hausse des coûts liés à l'inflation, nécessaire transformation de l'offre... notre Collectif régional, en lien étroit les démarches nationales de plusieurs de nos organisations, réclame depuis plusieurs mois un véritable « Plan Marshall » pour soutenir notre secteur et préparer les besoins de demain.

Il s'agit d'une action à conduire en profondeur pour que le secteur de la santé et des solidarités soit érigé en priorité nationale, dans la pluralité de ses activités, et soutenu financièrement dans ses capacités de réponse aux défis liés à l'augmentation constante des besoins de la population. Cela concerne l'amélioration de la coordination entre acteurs pour fluidifier les parcours et les accompagnements, le renforcement des moyens en prévention et promotion de la santé, la prise en compte de la santé selon la définition globale de l'Organisation mondiale de la santé.

Bien au-delà de mesures ponctuelles, un tel Plan est indispensable pour répondre aux enjeux de reconnaissance politique des métiers, d'amélioration des conditions de travail, de restructuration des formations, et plus largement de financement et de gouvernance du secteur.

A ce titre, l'augmentation de 1,5 milliard d'euros du budget prévu pour l'autonomie dans le PLFSS 2023 est un signal encourageant. Il n'est cependant pas suffisant compte tenu des défis de notre secteur et des besoins pour la cohésion sociale du pays. A titre d'exemple, comment atteindre l'objectif de 50 000 postes créés en EHPAD d'ici la fin du quinquennat, lorsque seulement 3 000 sont budgétés en 2023 (soit un demi-poste par EHPAD) ?

Nous demandons donc un Plan d'investissement ambitieux associant dans son élaboration l'ensemble des parties prenantes. Les discussions budgétaires peuvent être l'occasion d'en doter notre secteur.